

Strasbourg, le 21 octobre 2003
[tpvs20f_2003doc]

T-PVS (2003) 20

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

23^e réunion
Strasbourg, 1^{er}-4 décembre 2003

Palais de l'Europe, Salle 5
Ouverture de la réunion: 9h30 lundi 1^{er} décembre 2003
(n° 12-49-015)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

*Document établi par
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

PARTIE I – OUVERTURE

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Documents pertinents: T-PVS (2003) 1 Projet d'ordre du jour
T-PVS (2003) 20 Projet d'ordre du jour annoté

La 23^e réunion du Comité est ouverte par la Présidente, M^{me} Ilona Jepsen, en salle 5, à 9 h 30 le lundi 1^{er} décembre 2003.

Le Secrétariat a rédigé le projet d'ordre du jour après consultation avec le Bureau.

Décision: Le Comité est invité à adopter l'ordre du jour.

2. Rapport du Président et communication des délégations et du Secrétariat

Documents pertinents: T-PVS (2003) 4 et 21 Rapports des réunions du Bureau d'avril 2003 et de septembre 2003

La Présidente fera rapport sur l'évolution de la convention depuis la dernière réunion du Comité.

Les Parties contractantes ont la possibilité de faire rapport par écrit sur la mise en œuvre de la convention dans leur pays.

Les Etats jouissant du statut d'observateur seront invités à informer brièvement le Comité des progrès réalisés en vue de la ratification de la convention et à lui communiquer toute autre information qu'ils pourraient juger utile. Les représentants des organisations invitées pourront faire rapport par écrit sur leurs activités qui ont un lien direct avec la convention (article 13.3).

NB Il est aimablement rappelé aux délégations que seules les déclarations écrites seront insérées dans le rapport de la réunion.

Le Secrétariat informera le Comité de la mise en œuvre du programme d'activités pour 2003 et présentera, en même temps, les rapports des réunions du Bureau du Comité.

Décision: Le Comité n'est pas appelé à prendre de décision sous ce point.

PARTIE II – SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES

3. Suivi de la mise en œuvre des aspects juridiques de la convention

3.1. Proposition de la Suède d'amendement de l'Annexe I (33 espèces de champignons)

Documents pertinents: T-PVS (2001) 34 rev.2 Fiches des données des espèces
T-PVS/Inf (2003) 3 Commentaires des Etats à la proposition de la Suède

La Suède a présenté une proposition pour amendement de l'Annexe I de la convention, conformément aux dispositions de l'article 17. La proposition concerne 33 espèces de champignons.

Décisions: Le Comité est invité à examiner la proposition d'amendement et, le cas échéant, à l'adopter.

[NB : Tous les projets de recommandation présentés au Comité pour adoption figurent dans le document T-PVS (2003) 19]

3.2. Rapports biennaux (1999-2000 et 2001-2002) concernant les exceptions faites aux articles 4, 5, 6, 7 or 8

Documents pertinents: T-PVS/Inf (2002) 36 Rapports biennaux 1999-2000
T-PVS/Inf (2003) 21 Rapports biennaux 2001-2002
T-PVS/Inf (2003) 9 Formulaire pour les Rapports biennaux

Selon l'article 9 paragraphe 2 de la convention, les Parties ayant fait des exceptions aux articles 4, 5, 6, 7 ou 8 doivent présenter par écrit ces exceptions.

LES PARTIES CONTRACTANTES N'AYANT PAS ENVOYE LEUR RAPPORT BIENNAL 2001-2002 SONT CORDIALEMENT INVITEES A LES ENVOYER DES QUE POSSIBLE PAR E-MAIL (veronique.decussac@coe.int) ET A EN APPORTER UN EXEMPLAIRE A LA REUNION.

Décision: Le Comité est invité à prendre acte des rapports biennaux présentés.

* Points pour information:

- T-PVS/Inf (2003) ... Report on the implementation of the Convention in the United Kingdom (Draft)

PARTIE III –SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS

4. Suivi des espèces et des habitats et rapport aux réunions du SBSTTA

4.1.Espèces exotiques envahissantes. Rapports du Groupe d'experts. Stratégie européenne sur les IAS

Documents pertinents: T-PVS (2003) 7 Projet de Stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes
T-PVS (2003) 6 Rapport du Groupe d'experts sur les espèces exotiques envahissantes
T-PVS (2003) 14 Projet de Recommandation sur la Stratégie européenne sur les espèces exotiques envahissantes
T-PVS/Inf (2003) 4 Activités de la Convention de Berne concernant les espèces exotiques envahissantes
T-PVS/Inf (2003) 6 Conclusion du Séminaire sur les espèces exotiques dans îles du Portugal et de l'Espagne
T-PVS/Inf (2003) 22 Conclusion de la Conférence sur les espèces exotiques envahissantes en Moldova

Le Groupe d'experts sur les Espèces exotiques envahissantes s'est réuni les 19 et 20 juin 2003. Le Groupe a examiné le 2^e projet de Stratégie européenne des espèces exotiques envahissantes [document T-PVS (2002) 8 rev.] et a proposé des modifications du texte. Le Président du Groupe d'experts présentera les travaux du groupe. Les consultants présenteront le 3^e projet qui intègre tous les commentaires présentés au Groupe. Le Secrétariat présentera un projet de recommandation.

Décisions: Le Comité permanent est invité à prendre acte du rapport du Groupe d'experts, à examiner le 3^e projet présenté et à proposer, le cas échéant, des modifications éventuelles. Le Comité permanent est invité à examiner et, le cas échéant, à adopter un projet de recommandation sur les espèces exotiques envahissantes.

[NB : Tous les projets de recommandation présentés au Comité pour adoption figurent dans le document T-PVS (2003) 19]

4.2. Séminaire sur les Grands carnivores dans les Carpates, suivi de la conservation du Lynx ibérique, le lynx dans les Alpes et information sur les activités de la LCIE

Document pertinent: T-PVS/Inf (2003) 1 Activités de la Convention de Berne dans le domaine des grands carnivores 1998-2002

- Grands Carnivores dans les Carpates

Documents pertinents: T-PVS (2003) 5 Rapport du Séminaire sur les Grands carnivores dans les Carpates
T-PVS/Inf (2003) ... Framework of a Carpathian Large Carnivores Programme

Un séminaire a eu lieu du 12 au 14 juin 2003 à Brasov (Roumanie), organisé en collaboration avec la LCIE (Initiative pour les Grands Carnivores en Europe) et les autorités roumaines.

Dans le cadre du Séminaire, un bilan du statut des populations de grands carnivores dans les Carpates a été effectué et des propositions ont été faites visant l'élaboration d'un Plan d'action pour les Grands carnivores dans les Carpates. Un projet de recommandation sur les Grands carnivores dans les Carpates a été proposé. Le Secrétariat ou le représentant de la LCIE sera invité à présenter les résultats du séminaire.

Décision: Le Comité est invité à prendre acte du rapport présenté.
Le Comité est invité à examiner et, le cas échéant, à adopter le projet de recommandation.

Note: Une réunion de discussion de la future coordination dans le domaine des Grands carnivores dans les Carpates sera probablement organisée par la LCIE, invitant les Etats concernés ainsi que l'Autriche. La réunion se tiendra en marge de celle du Comité permanent soit à midi, soit le soir.

- Lynx ibérique

Documents pertinents: T-PVS/Inf (2003) 5 Rapport sur le Lynx ibérique (visite de mars)
T-PVS/Inf (2003) ... Rapport sur le Lynx ibérique (visite d'octobre)

Le Comité international de suivi des actions de conservation concernant le Lynx ibérique a effectué une visite sur les lieux du 17 au 19 mars 2003. Une seconde visite est programmée pour les 27-28 octobre 2003. M. Breitenmoser (UICN), M^{me} Olszanska (LCIE) ou le Secrétariat sera invité à informer le Comité des résultats des visites. L'Espagne et le Portugal seront invités à présenter des informations sur les actions de conservation de ce félin.

Décision: Le Comité est invité à prendre acte des informations présentées.

- Lynx dans les Alpes

Documents pertinents: T-PVS (2003) 9 Projet de Recommandation sur la conservation du lynx dans les Alpes
T-PVS/Inf (2003) 10 Actes de la Conférence sur le lynx dans les Alpes (SCALP)

La 2^e Conférence sur le statut et la conservation de la population alpine du lynx (SCALP) a eu lieu du 7 au 9 mai 2003 à Andem (Suisse), co-organisée par les autorités suisses et le KORA.

Le représentant de la Suisse ou celui du KORA est invité à présenter le rapport du séminaire. Le Secrétariat présentera le projet de recommandation préparé.

Décisions: Le Comité est invité à prendre acte du rapport du séminaire.
Le Comité est invité à examiner et, le cas échéant, à adopter le projet de recommandation.

Note: Une réunion de discussion pour la coordination sur les actions de conservation concernant le lynx dans les Alpes sera probablement organisée par le KORA ou la LCIE. La réunion se tiendra en marge de celle du Comité permanent soit à midi, soit le soir.

[NB : Tous les projets de recommandation présentés au Comité pour adoption figurent dans le document T-PVS (2003) 19]

- Autres activités de la LCIE

Le représentant de la LCIE sera invité à présenter les autres activités concernant le travail de la LCIE.

Décision: Pas de décision du Comité.

4.3. Plan d'action sur le Bison d'Europe

Documents pertinents: T-PVS/Inf (2003) 20 Plan d'action sur le Bison d'Europe
T-PVS (2003) 16 Projet de Recommandation sur le Plan d'action sur le Bison d'Europe

Le représentant de l'Initiative pour les Grands herbivores est invité à présenter le Plan d'action sur le Bison d'Europe.

Décisions: Le Comité est invité à examiner le plan d'action présenté et à faire les observations pertinentes.
Le Comité est invité à examiner et, le cas échéant, à adopter le projet de recommandation présenté.

4.4. Oiseaux. Impact des éoliennes et des lignes électriques. 5 nouveaux plans d'action

Documents pertinents: T-PVS (2003) 11 Projet de recommandation sur l'atténuation des nuisances de la production d'énergie éolienne sur les oiseaux
T-PVS (2003) 13 Projet de recommandation sur l'atténuation des nuisances des installations aériennes de transport d'électricité pour les oiseaux
T-PVS/Inf (2003) 12 Impact des centrales d'énergie éolienne sur les oiseaux et mesures de précaution
T-PVS/Inf(2003) 15 Protection des oiseaux des nuisances causées par les lignes électriques

Le représentant de BirdLife est invité à présenter les rapports sur l'impact des centrales d'énergie éolienne sur les oiseaux et sur la protection des oiseaux des nuisances causées par les lignes électriques.

Décisions: Le Comité est invité à prendre acte des rapports présentés.
Le Comité est invité à examiner et, le cas échéant, à adopter les deux projets de recommandation présentés.

- 5 nouveaux Plans d'action

Documents pertinents: T-PVS/Inf (2003) 13, 14, 16, 17, 18, 19 Plans d'action pour *Circus macrourus*, *Glareola nordmanni*, *Chettusia gregaria*, *Gallinago media*, *Emberiza cineracea*
T-PVS (2003) 15 Projet de recommandation concernant 5 nouveaux Plans d'action pour les espèces d'oiseaux menacées au niveau mondial

Le représentant de BirdLife International est invité à présenter les cinq nouveaux Plans d'action pour les espèces *Circus macrourus*, *Glareola nordmanni*, *Chettusia gregaria*, *Gallinago media*, et *Emberiza cineracea*. Le Secrétariat est invité à présenter le projet de recommandation.

Décisions: Le Comité est invité à examiner les plans d'action.
Le Comité est invité à examiner et, le cas échéant, à adopter le projet de recommandation présenté.

[NB : Tous les projets de recommandation présentés au Comité pour adoption figurent dans le document T-PVS (2003) 19]

4.5. Groupe d'Experts sur la conservation des Amphibiens et des Reptiles

Document pertinent: T-PVS (2003) 18 Rapport du Groupe d'Experts sur les Amphibiens et des Reptiles

Le Groupe d'experts s'est réuni les 26 et 27 septembre 2003 à Ravlunda (Skåne, Suède). Le Président du Groupe ou le Secrétariat est invité à présenter le rapport de la réunion du Groupe d'experts, en attirant l'attention des gouvernements en particulier sur les cas urgents nécessitant des mesures de conservation. Le Secrétariat est invité à présenter les 3 projets de recommandation concernant *Testudo graeca* en Espagne, *Trionyx triunguis* en Turquie et *Elaphe longissima* en Autriche, en République tchèque, en Allemagne et en Ukraine.

Décisions: Le Comité est invité à prendre acte du rapport du Groupe d'experts présenté.
Le Comité est invité à examiner et, le cas échéant, à adopter les projets de recommandation présentés.

4.6. Groupe d'Experts sur la conservation des Invertébrés

Document pertinent: T-PVS (2003) 17 Rapport du Groupe d'Experts sur les Invertébrés

Le Groupe d'experts s'est réuni le 6 septembre 2003 à Cardiff, la réunion étant co-organisée par le EIS et le Gouvernement du Royaume-Uni. Le Président du Groupe d'experts ou le Secrétariat est invité à présenter les résultats de la réunion, notant en particulier le souhait d'élaborer et de mettre en œuvre à moyen terme une Stratégie pour la conservation des invertébrés en Europe.

Décision: Le Comité est invité à prendre acte du rapport du Groupe d'experts présenté.

4.7. Habitats: établissement des réseaux écologiques, évolution du Réseau Emerald

Documents pertinents: T-PVS (2003) 22 Rapport du Groupe d'experts sur le Réseau Emerald
T-PVS (2003) 8 Document d'information sur le Réseau Emerald

La mise en œuvre du Réseau Emerald s'est poursuivie en 2003. Un projet pilote a été finalisé au Sénégal.

Un atelier a eu lieu au Sénégal et des projets pilotes ont été proposés pour la Tunisie, le Burkina Faso et l'Azerbaïdjan.

Le nombre des Etats participant au Réseau (hors Union européenne) est de 23.

La réunion du Groupe d'experts a eu lieu le 15 octobre 2003 à Dubrovnik (Croatie). Le Secrétariat est invité à présenter les progrès réalisés et la proposition d'amendement de la Carte des Régions Biogéographiques.

Décisions: Le Comité est invité à prendre note du rapport du Groupe d'experts et à se prononcer sur l'amendement de la Carte des Régions Biogéographiques.

4.8. Atelier sur la diversité marine et côtière et contribution au COP-7 de la CDB

Documents pertinents: Dubrovnik (2003) 02 Déclaration finale – Symposium "Biodiversité marine et côtière et les zones protégées"
- T-PVS/Inf (2002) 3 Conservation de la biodiversité marine et côtière dans la Méditerranée et la mer Noire
- T-PVS/Inf (2002) 32 Conservation de la biodiversité marine et côtière dans l'océan Atlantique et la mer Baltique

Un symposium concernant la conservation de la biodiversité marine et côtière a eu lieu les 16 et 17 octobre 2003 à Dubrovnik (Croatie), en synergie avec la réunion du Groupe d'experts du Réseau Emerald.

[NB : Tous les projets de recommandation présentés au Comité pour adoption figurent dans le document T-PVS (2003) 19]

L'objectif du symposium était de promouvoir le dialogue entre les différentes organisations concernées par la diversité marine et côtière, visant une contribution à la prochaine Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité biologique.

Le Secrétariat est invité à présenter la déclaration adoptée au symposium. Le Comité est invité à discuter de la contribution du Comité aux travaux de la CBD dans ce domaine.

Décisions: Les décisions concernant les travaux futurs seront prises dans le cadre de la discussion du programme d'activités (point 6.b de l'ordre du jour).

* Points pour information:

- T-PVS/Inf (2003) 8 Fifty datasheets of European flora in need of conservation measures

PARTIE IV – SUIVI DES SITES SPECIFIQUES ET DES POPULATIONS

5. Sites spécifiques et populations

5.1. Dossiers

- Péninsule d'Akamas (Chypre)

Documents pertinents: T-PVS/Files (2003) 21 Rapport du Secrétariat
T-PVS /Files (2003) 17 Rapport du Gouvernement
T-PVS/Files (2003) 8 Rapport des ONG

Ce dossier concerne des plans d'aménagement touristique dans la péninsule d'Akamas, qui porteraient préjudice à une zone d'un grand intérêt écologique, renfermant de nombreuses espèces rares de faune et de flore, protégées au titre de la convention.

Ce dossier a été examiné, pour la première fois, à la seizième réunion du Comité permanent qui a décidé de procéder à une évaluation sur le terrain. Celle-ci a été effectuée du 21 au 23 juillet 1997 par le professeur Lescure. Ses principales conclusions confirment que la réglementation en vigueur dans la région assure une certaine protection à une partie des plages de ponte, protection néanmoins insuffisante pour permettre la préservation à long terme de tous les sites importants. Une étude réalisée à la demande de la Banque mondiale est parvenue à des conclusions semblables et a recommandé un aménagement touristique durable (limité) des villages de la péninsule et la création d'un parc national. A sa 17^e réunion, le Comité permanent a adopté un texte allant dans ce sens: la Recommandation n° 63 (1997) relative à la conservation de la péninsule d'Akamas (Chypre) et notamment des plages de ponte de *Caretta caretta* et de *Chelonia mydas*. Lors de ses réunions suivantes (18^e, 19^e et 20^e), le Comité permanent a invité instamment le Gouvernement chypriote à mettre en œuvre toutes les mesures prévues par la recommandation, afin de garantir l'équilibre écologique de la région et de permettre l'adoption des dispositions nécessaires pour classer la péninsule d'Akamas en parc national; il s'est déclaré déçu de constater que la situation était au point mort. Des plages de ponte importantes pour les tortues marines ne bénéficient toujours d'aucune protection et sont menacées par le développement des zones alentour. Une nouvelle évaluation sur le terrain a été effectuée par M. Anthony Ellul les 24 et 25 janvier 2002. L'expert a exprimé son inquiétude concernant les risques d'un développement touristique excessif, une opinion qui a été partagée par le Comité permanent lors de sa 22^e réunion. Le Comité a demandé au Gouvernement de Chypre de se conformer aux termes de sa Recommandation n° 63 (1997) et de renoncer aux projets de nouvelles routes et de bloquer les nouveaux aménagements avant l'établissement d'un plan de gestion exhaustif.

Le Gouvernement chypriote devrait présenter son rapport.

[NB : Tous les projets de recommandation présentés au Comité pour adoption figurent dans le document T-PVS (2003) 19]

Le Comité est invité à examiner cette question.

Décision: Le Comité est invité à décider s'il convient ou non de laisser le dossier ouvert.

- **Tortue verte (*Chelonia mydas*) à Kazanlı (Turquie)**

Documents pertinents: T-PVS/Files (2003) 22 Rapport du Secrétariat
T-PVS/Files (2003) ... Rapport du Gouvernement
T-PVS/Files (2003) 14 Rapport des ONG

La Tortue verte est gravement menacée en Méditerranée où ne subsiste qu'une population très réduite. Les plages de ponte de Turquie sont d'une importance capitale pour la survie de l'espèce dans la zone protégée par la convention. Après l'ouverture d'un dossier à sa 20^e réunion, afin d'encourager l'adoption de mesures de conservation, le Comité a centré son attention sur la situation de la plage de Kazanlı, où la présence d'une usine de chrome et d'autres installations représente un risque pour la conservation à long terme de ce site de ponte.

Une évaluation sur le terrain a été effectuée les 13 et 14 mai 2002 par M. Kasperek qui a signalé que les autorités avaient pris des mesures importantes pour le rétablissement écologique de la plage, même si d'autres actions de conservation sont encore nécessaires. La Recommandation n° 95 (2002) a été adoptée par le Comité lors de sa 22^e réunion.

Le représentant de la Turquie est invité à présenter un rapport. Le Comité est invité à examiner cette question.

Décision: Le Comité est invité à décider s'il convient ou non de laisser le dossier ouvert.

5.2 Dossiers éventuels

- **Barrage d'Odelouca (Portugal)**

Documents pertinents: T-PVS/Files (2003) 16 Rapport de la visite sur les lieux par Mr Lethier
T-PVS/Files (2003) 24 Rapport du Secrétariat
T-PVS/Files (2003) 20 Rapport des ONG
T-PVS (2003) 10 Projet de recommandation sur le barrage d'Odelouca

Il s'agit d'un projet de construction d'un barrage dans une zone Natura 2000 qui présente un intérêt pour le Lynx ibérique très menacé. Le dossier a été présenté par la Ligue portugaise pour la protection de la nature (LPN). Lors de sa 22^e réunion, le Comité a accepté l'invitation du Portugal concernant une visite sur le terrain. La visite a été effectuée par M. Hervé Lethier, en compagnie d'un membre du Secrétariat, les 7 et 8 avril 2003.

L'expert, M. Lethier, est invité à présenter un rapport. Le Secrétariat est invité à présenter un projet de recommandation.

Le Gouvernement portugais est invité à présenter son rapport.

Le Comité est invité à examiner cette question.

Décisions: Le Comité est invité à étudier ce cas et à se prononcer sur les suites à donner, dont l'éventuelle ouverture d'un dossier.

- **Contrôle du loup et statut légal de l'espèce en Suisse**

Documents pertinents: T-PVS/Files (2003) 23 Rapport du Secrétariat
T-PVS/Files (2003) ... Rapport du Gouvernement

Cette affaire concerne les autorisations accordées par les autorités suisses de tuer des loups qui, issus de la population italienne en expansion, pénètrent sur le territoire suisse. L'affaire a été présentée par « Legambiente ».

Lors de sa 22^e réunion, en 2002, le Comité a discuté de ce sujet mais, en 2002, une décision du Conseil d'Etat suisse visant une éventuelle élimination du statut d'espèce protégée du loup n'avait pas été prise. Finalement, le Conseil d'Etat suisse a décidé de maintenir le loup dans la liste des espèces protégées. Une « Stratégie suisse sur le loup » est en préparation, mais le Comité n'a pas pu en prendre connaissance car elle n'est pas encore adoptée.

Le Gouvernement suisse est invité à présenter son rapport.

Le Comité est invité à discuter ce dossier.

Décision: Le Comité est invité à examiner ce cas et à se prononcer sur les suites à donner, dont l'éventuelle ouverture d'un dossier.

- **Barrage hydro-électriques à Kárahnjúkar et Nordlingaalda (Islande)**

Documents pertinents: T-PVS/Files (2003) ... Rapport du Secrétariat
T-PVS/Files (2003) 11 Rapport du Gouvernement
T-PVS/Files (2003) 15 Rapport des ONG

Cette affaire concerne la construction de deux centrales hydro-électriques en Islande, dans des zones d'intérêt pour des oiseaux.

Le Secrétariat a demandé aux autorités l'évaluation stratégique environnementale du Plan directeur pour les ressources énergétiques en Islande afin de pouvoir analyser s'il est compatible avec les obligations découlant de la Convention de Berne.

Le Gouvernement de l'Islande est invité à présenter son rapport.

Le Comité est invité à discuter ce dossier.

Décision: Le Comité est invité à examiner ce cas et à se prononcer sur les suites à donner, dont l'éventuelle ouverture d'un dossier.

5.3. Visites sur les lieux

- **Projet de construction d'une autoroute: Via Baltica (Pologne)**

Documents pertinents: T-PVS/Files (2003) 26 Rapport de la visite sur les lieux par Mr Kuijken
T-PVS/Files (2003) 5 Rapport du Gouvernement
T-PVS/Files (2003) 2 rev. et 3 Rapports des ONG
T-PVS (2003) 23 Projet de recommandation sur la Via Baltica en Pologne

Cette affaire concerne la construction d'une autoroute, appelée "Via Baltica", qui risque de traverser le parc national de Biebrzanski et d'avoir des impacts importants sur l'environnement.

Suivant une invitation de la Pologne, une visite sur les lieux a été effectuée par M. Kuijken, en compagnie d'un membre du Secrétariat.

M. Kuijken est invité à présenter son rapport;

Le Secrétariat est invité à présenter un projet de recommandation.

La Pologne est invitée à présenter sa position.

[NB : Tous les projets de recommandation présentés au Comité pour adoption figurent dans le document T-PVS (2003) 19]

Décision: Le Comité est invité à examiner cette affaire et à adopter, le cas échéant, le projet de recommandation présenté..

5.5. Suivi de certaines recommandations de réunions précédentes

Documents pertinents: T-PVS/Files (2003) 10 Gorge de Kresna Rapport du Gouvernement
T-PVS/Files (2003) 7 Gorge de Kresna Rapport des ONG

- Recommandations n° 84 (2000) sur la conservation de l'Ouest de Milos et en particulier de la vipère de Milos Viper *Macrovipera schweizeri*
- Recommandation n° 97 (2002) sur la conservation de l'Ibis chauve (*Geronticus eremita*) et du projet de développement touristique de Tifnit (Souss Massa, Maroc);
- Recommandation n° 98 (2002) sur le projet de construction d'une autoroute traversant la Gorge de Kresna (Bulgarie).

La Bulgarie, la Grèce et le Maroc sont invités à présenter des rapports concernant le suivi des recommandations.

Décisions: Le Comité est invité à prendre acte des informations présentées et à examiner toute question pertinente.

*** Points pour information:**

Centre olympique d'aviron à Schinias-Marathon (Grèce)

Capture, mise à mort et commerce d'oiseaux protégés à Chypre

Document pertinent: T-PVS/Files (2003) 9 Oiseaux à Chypre – Rapport des ONG

Antenne militaire sur la base de souveraineté à Chypre

Document pertinent: T-PVS/Files (2003) 1 revised Rapport du Gouvernement

Document pertinent: T-PVS/Files (2003) 25 Rapport du Gouvernement de Chypre

Document pertinent: T-PVS/Files (2003) 19 Rapport des ONG

Caretta caretta à Patara (Turquie)

Document pertinent: T-PVS/Files (2003) 12 Rapport des ONG

Caretta caretta dans la baie de Laganas, Zante (Grèce)

Document pertinent: T-PVS/Files (2003) 6 et 13 Rapports des ONG

* Ces points ne sont présentés que pour information. Ils ne seront pas sujets à présentations orales ou discussions sauf sur demande d'une Partie au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

PARTIE V – DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA CONVENTION

6. Développement stratégique de la convention

6.1. Projet de Principes généraux pour la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable

Document pertinent: CO-DBP (2003) 2 revised

Le Secrétariat est invité à présenter, pour information, le document mentionné ci-dessus et à informer le Comité de sa discussion par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Cette initiative vise à mieux placer l'environnement dans les priorités du Conseil de l'Europe. Le document explore des synergies avec d'autres secteurs et cherche à donner une meilleure cohérence et visibilité aux activités.

[NB : Tous les projets de recommandation présentés au Comité pour adoption figurent dans le document T-PVS (2003) 19]

Décision: Le Comité est invité à prendre acte des informations présentées et à examiner tout apport éventuel de la convention à cet exercice.

6.2. 25^e Anniversaire de la signature de la convention

La convention a été ouverte à la signature à Berne le 19 septembre 1979. Le 25^e anniversaire de cette date pourrait être célébré lors de la prochaine réunion du Comité permanent en décembre 2004. Il est proposé d'organiser une session spéciale du Comité, avec l'assistance des Présidents précédents, du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et d'autres intervenants. Une éventuelle réception à l'ambassade de Suisse à Strasbourg est encore à confirmer. Une exposition photographique pourrait avoir lieu.

Le Comité est invité à discuter ce thème et à faire des propositions.

Décision: Le Comité est invité à faire des propositions pertinentes.

6.3. Projet de Programme d'activités pour 2004

Document pertinent: T-PVS (2003) 3 Projet de Programme d'activités pour 2004

Le Secrétariat présentera une proposition d'activités pour 2004 élaborée à la suite des discussions au sein du Bureau.

Décision: Le Comité est invité à examiner et, le cas échéant, à adopter son programme d'activités pour 2004.

6.4. Etats à inviter à titre d'observateurs à la 24^e réunion

Le Secrétariat rappellera au Comité que les Etats ci-après ont été invités à assister, à titre d'observateurs, à cette 23^e réunion:

- A. Etats membres du Conseil de l'Europe (invités automatiquement): Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Russie, Saint-Marin et Serbie-Monténégro.
- B. Etats non membres: Algérie, Bélarus, Cap Vert, Saint-Siège, Kazakhstan, Kirghizistan, Mauritanie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan.

Décisions: Le Comité est prié de décider à l'unanimité quels Etats non membres du Conseil de l'Europe doivent être invités à assister à sa 24^e réunion. Suggestions concernant d'éventuels changements d'Etats : néant.

PARTIE VI - AUTRES POINTS

7. Election du Président et du Vice-Président

Conformément à l'article 18.e du Règlement intérieur : « l'élection du Président et du Vice-Président a lieu à la fin de chaque réunion. Ils exercent leurs mandats respectifs à partir de leur élection jusqu'à la fin de la réunion qui suit celle où ils ont été élus. Ces mandats peuvent être renouvelés, sans que leur durée totale n'excède quatre ans ou, le cas échéant, la fin de la première réunion qui suit l'expiration de cette période de quatre années ».

La Présidente en exercice (M^{me} Ilona Jepsen, Lettonie) ainsi que la Vice-Présidente (M^{me} Véronique Herrens Schmidt, France) peuvent toutes deux être réélues.

8. Date et lieu de la 24^e réunion, adoption du rapport

Conformément à l'article 1 du Règlement intérieur, le Comité est invité à fixer la date de sa 24^e réunion.

Le Secrétariat fera une proposition (29 novembre – 3 décembre 2004).

Conformément à l'article 15 de la convention, le Comité est invité à approuver le projet de rapport à soumettre au Comité des Ministres sur ses travaux et sur le fonctionnement de la convention.

Le Secrétariat demandera au Comité son approbation pour assister à des réunions intéressant tout particulièrement les travaux de la convention.

9. Questions diverses (points pour information seulement)

N'importe quelle question ne concernant pas un point précédent de l'ordre du jour peut être soulevée sous ce point.

Le Comité permanent sera invité à examiner les questions soulevées.

PROJET DE PLAN DE DISCUSSION DE L'ORDRE DU JOUR

MATINS 9h30 – 12 h 30	APRES-MIDI 14h30 – 17h30
MONDAY 1^{er} DECEMBRE	
<p>1. Ouverture, adoption de l'ordre du jour</p> <p>2. Rapport du Président & Communications</p> <p>3. Suivi des espèces et des habitats et rapport des réunions du SBSTTA 3.1. Proposition d'amendements de l'Annexe I (champignons) 3.2 Rappports biennaux</p> <p>4. Suivi de la mise en œuvre des aspects juridiques de la convention 4.1 Espèces exotiques envahissantes. Rapport du Groupe d'experts et Stratégie europ. sur les EEE</p>	<p>4.2 Grands carnivores dans les Carpates:: séminaire; Lynx ibérique, lynx dans les Alpes et suivi des activités de la LCIE</p> <p>4.3 Plan d'action pour le Bison d'Europe</p> <p>4.5 Groupe d'experts sur la conservation des amphibiens et des reptiles</p> <p>4.6 Groupe d'experts sur la conservation des invertébrés</p> <p>4.8 Diversité biologique marine et côtière et préparation du COP-7</p>
MARDI 2 DECEMBRE	
<p>5. Sites spécifiques et populations 5.1. Dossiers - Péninsule d'Akamas (Chypre) - Tortue verte à Kazanlı (Turquie)</p> <p>5.2 Dossiers éventuels - Barrage d'Odelouca (Portugal) - Contrôle du loup en Suisse et statut juridique de l'espèce - Barrages hydro-électriques de Kárahnjúkar et de Nordlingaalda (Islande)</p>	<p>5.3 Visites sur les lieux (Via Baltica)</p> <p>5.4 Suivi de certaines recommandations des réunions précédentes</p> <p>- N° 84 (2000) relative à la conservation de l'Ouest de Milos et de la vipère de Milos (Grèce) - N° 97 (2002) relative à la conservation de l'Ibis chauve à Tifnit (Souss Massa, Maroc) - au projet de construction d'une autoroute dans la Gorge de Kresna (Bulgarie)</p>
MERCREDI 3 DECEMBRE	
<p>4.4. Oiseaux. Impact des éoliennes et lignes électriques. 5 nouveaux plans d'action</p> <p>4.7 Habitats: établissement des réseaux écologiques, Réseau Emerald</p> <p>6. Développement stratégique de la convention 6.1. Principes généraux de protection de l'environnement 6.2 25^e anniversaire de la Convention de Berne (2004) 6.3. Projet de programme d'activités 2004 6.4 Etats à inviter comme observateurs à la 24^e réunion</p>	<p>Finalisation des points 3, 4 et 6</p>
THURSDAY 4 DECEMBER	
<p>Finalisation des points 3, 4 et 6</p> <p>7. Election of Chairman and Vice-Chairman 8. Date and place of the 24th meeting and adoption of report 9. Other business</p>	
VENDREDI 5 DECEMBRE	

Note : La salle 6 sera disponible pour les réunions de coordination de l'UE (sans interprétation).

[NB : Tous les projets de recommandation présentés au Comité pour adoption figurent dans le document T-PVS (2003) 19]